

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Comment déjouer les pièges ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, annuaire, etc.).

Les **3 types de numéros** pouvant être surtaxés sont :

Les numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081**, **082** ou **089**

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456

Service 0,80 €/min
+ prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

Les numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10** ou **32 à 39**

0 809 100 114

Service gratuit
+ prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

Les numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

Message de 06 66 66 66
Vous avez un colis,
appelez le 0825...

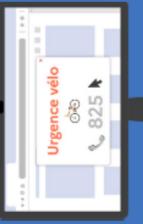
- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafacture.fr.

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafacture.fr.



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



Le site **surmafacture.fr** est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.

